

# DÉDALE

## Appel à projet - Dédale 2023 Règlement

---

### DESCRIPTION

Cette Biennale des Arts en milieu urbain se déploie dans la ville de Huy depuis 2010. Appelée Dédale, l'exposition invite les riverains à découvrir des œuvres à travers le centre-ville. La septième édition de cette exposition se déroule à Huy du samedi 7 au dimanche 29 octobre 2023. Des artistes plasticiens professionnels sont invités à intervenir en proposant des installations dans la ville. La thématique explorée lors de ce projet est libre.

Des espaces demeurent dans la ville, essentiels, comme des lieux de passage, de circulation et de rencontre. En choisissant un espace public extérieur comme lieu d'intégration à une œuvre, le plasticien entend essayer d'ajouter une question au lieu exploré. Comme espace d'ouverture à alimenter, l'artiste invite les personnes à connaître ses valeurs artistique et sociétale à défendre et à les partager.

---

### ENJEUX

L'exposition déambulatoire accueille des propositions artistiques novatrices à créer, à imaginer, à explorer. Le choix d'un parcours artistique à travers la ville invite la traversée de ses quartiers et la médiation des œuvres envisagée avec les artistes.

---

### INFORMATIONS PRATIQUES

Le montage de l'exposition aura lieu entre le mardi 26 septembre et le vendredi 6 octobre 2023 et se fera en la présence de l'artiste.

Le vernissage aura lieu le samedi 7 octobre à 16h.

Le démontage de l'exposition aura lieu la semaine du lundi 31 octobre.

---

### ÉTAPES DE TRAVAIL

- Remise du projet avant le mardi 2 mai
- Réponse et le cas échéant signature d'une convention début juin
- Introduction de la demande au Collège en juin
- Confirmation du Collège début juillet

- Remise des informations des projets par les artistes
- Promotion
- Montage
- Vernissage
- Médiation

---

## À QUOI S'ENGAGENT LES PARTICIPANTS ?

L'artiste s'engage à réaliser un travail inédit, ou à défaut une mise en situation inédite de travaux déjà produits. Il s'engage à superviser le montage de l'exposition avec le Centre culturel de Huy, être présent au vernissage et à participer éventuellement à la médiation de l'exposition.

---

## ASPECTS FINANCIERS

Prestation et frais – enveloppe budgétaire

Le budget alloué à l'artiste pour sa prestation correspond à 2 000 € environ toutes taxes et frais compris. Les frais de production - déplacements – transports - repas - compris dans l'enveloppe budgétaires seront remboursés sur base de justificatifs. Ils doivent être produits sur base de justificatif à annexer à une note de frais.

---

## INSCRIPTION

Pour répondre à cet appel, veuillez impérativement remplir le formulaire et envoyer votre projet à l'adresse [julie.marechal@cchah.be](mailto:julie.marechal@cchah.be) avec en objet du message « Appel à projet - Dédale 23 » avant le mardi 2 mai.

Votre dossier complet comprendra :

- un bref curriculum vitae (un A4)
- une description de la démarche artistique (environ 800 à 1500 signes espaces compris)
- une description du projet (environ 800 à 1500 signes espaces compris)
- cinq visuels minimums ou croquis préparatoires
- éventuellement dossier de presse ou publication

Les images seront nommées par le nom de l'artiste, le titre éventuel de l'œuvre, sa forme, sa taille, son/ses année(s) de création.

Les œuvres conçues pour être intégrées in situ à l'extérieur devront correspondre aux possibilités matérielles du lieu visé (architecture) et à sa fonction spécifique. Une fiche technique doit être jointe au dossier. L'artiste peut à tout moment réactualiser son dossier et le renvoyer avant la date butoir. Concernant les projets exposés dans l'espace public, il est recommandé d'envoyer des étapes de travail pendant la création pour connaître la faisabilité de son installation.

Le cas échéant, les modalités d'exposition seront précisées par téléphone ou par courriel.

---

## PROMOTION, REPRODUCTION DES ŒUVRES

La promotion du travail de l'artiste sera assurée en amont et pendant la durée de la Biennale. L'événement sera présenté dans plusieurs supports édités par le Centre culturel de Huy : la revue bimestrielle Acte 1, le site [www.centrecultureldehuy.be](http://www.centrecultureldehuy.be), le dépliant Aux Arts et cætera. Par ailleurs, le parcours bénéficiera d'une promotion spécifique : affiches, dépliants, communiqués de presse...

Le Centre culturel de Huy se réserve le droit de reproduire les œuvres sélectionnées sous quelque forme que ce soit, dans la presse et son matériel promotionnel, dans le but de faire connaître la participation de l'artiste à sa programmation. Les œuvres proposées à la reproduction seront exemptes de droits.

---

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous souhaitez de plus amples informations, veuillez contacter Julie Maréchal, responsable de la diffusion arts plastiques, par mail [julie.marechal@cchah.be](mailto:julie.marechal@cchah.be) ou par téléphone au 085 21 12 06.

---

#### RESPONSABILITÉ, ASSURANCE, MONTAGE ET DÉMONTAGE

Les propositions artistiques intégreront leur lieu d'exposition pendant d'un mois, du samedi 7 au dimanche 29 octobre 2023.

Aucune modification ne pourra être apportée à l'œuvre sans l'autorisation de l'artiste. Ce dernier reste propriétaire de l'œuvre pendant et après l'exposition. Le Centre culturel de Huy ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages causés pendant le montage et/ou le démontage éventuel de l'œuvre.

Les créations conçues comme parties intégrantes des murs disparaîtront à la fin de la période d'exposition. Seuls les éléments démontables pourront être récupérés par l'artiste. Les œuvres ne seront pas assurées par le Centre culturel de Huy pendant la durée de l'exposition. L'artiste devra envisager sa rénovation si nécessaire en cours d'exposition.